

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

NOMBRE

Des conseillers en exercice 25
De présents 21
De votants 23

OBJET
N° 2025-4-5

Bons scolaires 2025/2026

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.COMMITO
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant des fournitures scolaires attribuées aux élèves de la Commune fréquentant le Collège de LEXY ou une école extérieure (Collèges, Lycées, Ecoles Supérieures).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer de la manière suivante pour la rentrée scolaire 2025/2026 le montant annuel de ces fournitures suivant les cours fréquentés :

SECONDAIRE

-6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, SEGPA, 4^{ème} et 3^{ème} Technologie 9,50 €
-2^{nde}, 1^{ère} et Terminale 33,00 €

TECHNIQUE

-1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} CAP 17,50 €
-1^{ère} et 2^{ème} BEP 23,00 €

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 11 avril 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 mars 2025.
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

ECOLES SUPERIEURES ET FACULTES

Pendant 5 années successives après le BAC

36,50 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com